

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

Etaient présents :

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Daniel HURE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Cédric DUBOCAGE, Maires-Adjoint, Mme Delphine SIMON, Mme Caroline DECULTOT, M. Maurice DUBOSC, Mme Christel LETHUILLIER, M. Didier BOSSUYT, Conseillers Municipaux

Excusés représentés :

M. Gérard LEJEUNE donne procuration à M. Daniel HURE
Mme Hélène MOREL donne procuration à M. Cédric DUBOCAGE

Absent : M. Jonathan COUSTHAM

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Delphine SIMON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 09 septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité

VIDEOPROJECTEURS ECOLE

M. Cédric DUBOCAGE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour l'achat de vidéoprojecteurs. Suite au conseil d'école en date du 12 novembre dernier, le besoin a évolué. On passe de 5 à 4 équipements (2 écrans numériques et 2 vidéoprojecteurs).

M. Cédric DUBOCAGE va redemander des devis.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Cédric DUBOCAGE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions aux associations suivantes :

- ABEPA	: 100.00 €
- Amicale des pompiers	: 300.00 €
- Anciens combattants	: 200.00 €
- APAEI (personnes handicapées)	: 100.00 €
- Banque alimentaire	: 200.00 €
- Club de l'amitié	: 400.00 €
- Comité des Fêtes	: 1 690.00 €
- Société musicale des Loges	: 500.00 €
- Fitness et danse	: 250.00 €
- Tennis Club de Froberville	: 750.00 €
- Le souvenir Français	: 100.00 €

- Futsal Froberville : 300.00 €
- SPA Etretat : 200.00 €
- Les p'tits mousses : 400.00 € + 200 € pour le Père Noël

Mme MARAIS Jocelyne et Mr DUBOCAGE Cédric, membres d'association, sortent de la salle de réunion.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte les propositions de subvention pour les associations

Mme MARAIS Jocelyne et Mr DUBOCAGE Cédric, rentrent dans la salle de réunion

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES ET IRRECOUVRABLES

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que le Trésor Public n'a pas pu recouvrer certains titres et propose l'admission en non-valeur de ces titres soit :

- créances éteintes au 6542 pour un montant de 226.29 €
- créances irrécouvrables au 6541 pour la somme de 3.72 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire pour les admissions en non-valeur.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Caroline GUILMATRE :

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame Caroline GUILMATRE, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est nommée rédacteur stagiaire en détachement au 01/01/2025 et propose au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur au 01/01/2025 et de supprimer le poste d'adjoint administratif après la fin de mise en stage de Madame Caroline GUILMATRE

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à nommer Madame Caroline GUILMATRE au poste de rédacteur stagiaire en détachement au 01/01/2025.

JOURNEE DE SOLIDARITE :

M. Olivier COURSAULT, Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

Pour le service technique : le premier Repos Compensateur d'octobre

Pour le service Ecole : le jour de pré-rentrée scolaire en fonction de la durée hebdomadaire

Pour le service Entretien des locaux : les heures aux vœux du Maire en fonction de la durée hebdomadaire

Pour le service administratif : une journée de RTT

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLACANTS :

M. Olivier COURSAULT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L 332-13 du Code Général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du Code Général de la fonction publique ou tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera charge de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expériences professionnelles et leur profil.

Madame Alexandrine LENORMAND :

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal, que Madame Alexandrine LENORMAND, adjoint technique au service de l'école, souhaiterait un avancement de grade ATSEM.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'avancement de grade ATSEM de Madame LENORMAND Alexandrine au 01 septembre 2025.

MNT

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que la MNT a décidé d'augmenter à compter du 01 janvier 2025 les cotisations de mutuelle du personnel communal.

De ce fait, M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation communale au personnel cotisant à la MNT soit :

- Pour un adulte : 17 € au lieu de 15 €
- Par enfant : 12 € au lieu de 10 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation de la participation de la commune.

SALLE COTE D'ALBATRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal l'augmentation des tarifs de location de la salle Côte d'Albâtre soit 75.00 € au lieu de 50.00 € pour un après-midi (anniversaire) ; les autres tarifs restant inchangés.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'augmentation du tarif Après-midi (anniversaire) de la salle Côte d'Albâtre.

RETROCESSION VOIRIE RESIDENCE COTE D'ALBATRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que la société SEMINOR souhaite rétrocéder la voirie de la résidence Côte d'Albâtre à la commune. Avant la rétrocession, Monsieur le Maire souhaite résoudre le problème d'écoulement des eaux du bassin.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la rétrocession de la voirie sous condition que le problème d'écoulement des eaux soit réglé.

RESIDENCE SEMINOR RUE DE LA GARE/RUE DES PEUPLIERS

M. Olivier COURSAULT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 09 septembre dernier, certains résidents de la résidence SEMINOR, rue de la Gare et rue des Peupliers, souhaitent acquérir l'allée qui se situe devant leur garage. Après renseignements pris, une enquête publique est obligatoire avant la cession de ces terrains. Monsieur le Maire va prendre contact pour réaliser l'enquête publique.

REPAS DES ANCIENS

M. Olivier COURSAULT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le repas des anciens a eu lieu le dimanche 8 décembre dernier. Une participation de 35 € a été demandée aux personnes n'ayant pas 65 ans et aux personnes extérieures de la commune souhaitant y participer.

D'autre part, M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de reculer d'une année l'âge de la participation gratuite au repas soit à partir de 66 ans au lieu de 65 ans.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le recul de l'âge de participation gratuite au repas des anciens.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 55